

La Croix de Saint-Germain du Mérite diocésain

Archidiocèse de Rimouski



Mise en candidature

Modalité de remise

La collation de cette décoration est faite par la promulgation d'une citation officielle signée par l'Archevêque et par la remise des insignes de l'ordre, le tout accompagné d'un certificat d'attestation.

La citation sera consignée aux archives de l'archevêché « dans un registre spécial, et, dans la paroisse de la personne décorée, au registre des documents à conserver » (*Idem*).

Les insignes de cette décoration sont remis aux récipiendaires lors d'une cérémonie publique ou privée (après entente préalable avec le bureau de M^{gr} l'Archevêque).

Après le décès de la personne décorée, on recommande de faire inscrire le texte suivant sur sa pierre tombale : « Il ou elle était de la Croix de Saint-Germain du Mérite diocésain » (*Idem*).

Bureau de M^{gr} l'Archevêque/ Mérite diocésain

34, rue de l'Évêché Ouest
Rimouski (Québec)
G5L 4H5

Téléphone : 418-723-3320
Télécopieur : 418-722-8978
Courriel : diocriki@globetrotter.net

Insignes

La Croix de Saint-Germain du Mérite diocésain a été dessinée par l'artiste Henri Hébert (1884-1950), fils du sculpteur Louis-Philippe Hébert (1850-1917). Elle se présente sous la forme d'une croix pattée en bronze patinée. La décoration compte deux insignes : l'insigne réglementaire et l'insigne de boutonnière, tous les deux offerts dans un écrin en velours vert.

L'insigne réglementaire, qui mesure 28 mm de large et 50 mm de haut, comporte en son centre la figure du saint patron du diocèse de Rimouski faisant l'aumône, avec l'inscription SAINT GERMAIN DE PARIS. La croix est suspendue à un ruban vert lui-même attaché à une barrette qui porte l'exergue : MÉRITE DIOCÉSAIN RIMOUSKI.

L'insigne réglementaire est remis le jour même de la cérémonie. Il se porte dans les circonstances où il apparaît souhaitable de souligner le caractère solennel du moment : cérémonies officielles, manifestations publiques ou privées particulièrement importantes, remises de décorations.

L'insigne de boutonnière, beaucoup plus petit de taille, mesure 14 mm de large et 25 mm de haut. Il comporte en son centre un rameau d'olivier, symbole de paix, avec l'inscription : MÉRITE DIOCÉSAIN RIMOUSKI. L'insigne de boutonnière remplace la croix règlementaire au quotidien, il se porte sur un vêtement de ville, comportant nécessairement une veste.

La Croix de Saint-Germain du Mérite diocésain



Origines

Instituée en 1937 par S. E. M^{gr} Georges Courchesne, la Croix de Saint-Germain du Mérite diocésain a été établie « en faveur des laïques de Notre diocèse qui auront bien mérité de leurs concitoyens et de l'Église catholique » (Mandement du 17 juillet 1937).

En 1973, M^{gr} Louis Levesque a étendu l'attribution de cette décoration aux religieux du diocèse et M^{gr} Gilles Ouellet a fait de même pour les membres du clergé diocésain en 1979.

Objectif

La Croix de Saint-Germain du Mérite diocésain vise à reconnaître les mérites des personnes qui s'illustrent « *par leur vertu personnelle intacte, par leur charité envers le prochain, par leur dévouement aux oeuvres sociales de bien commun, ou tout simplement, par leurs états de service sans défaillance et sans recherche personnelle dans les oeuvres de l'action catholique, c'est-à-dire, de l'apostolat des laïques participant à l'apostolat rédempteur du sacerdoce de Jésus-Christ* » (Idem).

Processus d'attribution

L'attribution de cette décoration est faite par un jury nommé et présidé par l'Archevêque de Rimouski qui reçoit les mises en candidatures offertes par les responsables de paroisses sur la recommandation de leur assemblée de fabrique et de leur équipe d'animation pastorale.

Présentation des candidatures

On peut se procurer un formulaire de mise en candidature en s'adressant à la chancellerie diocésaine (par téléphone : 418-723-3320, par télécopieur : 418-722-8978 ou par courriel : diocriki@globetrotter.net). On peut aussi se le procurer sur le site Internet du diocèse à l'adresse suivante : https://diocoserimouski.com/ch/merit/croix_formule.pdf.

Il est possible de présenter la candidature d'un couple si l'engagement est partagé par les deux membres du couple. La période de présentation des candidatures s'étend du 1^{er} avril au 28 mai de chaque année (fête de saint Germain). Aucune candidature ne sera acceptée après cette date.

Il faut aussi prendre note qu'une contribution financière est demandée à la paroisse pour couvrir les frais de chancellerie. Les dossiers de candidatures doivent être acheminés à l'adresse suivante :

Bureau de M^{gr} l'Archevêque/ Mérite diocésain

34, rue de l'Évêché Ouest
Rimouski (Québec)
G5L 4H5